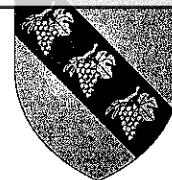


Département du Tarn

COMMUNE DE AUSSAC

Le Village 81600 AUSSAC

Tél : 05.63.55.42.17

mairie.aussac@wanadoo.fr**Délibération du 8^e Conseil Municipal
Séance du mardi 08 avril 2025 à 18h45**

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire et publique à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Benoît TRAGNÉ, maire et de Madame Céline ASTIÉ nommée secrétaire de séance.

Date de convocation et d'affichage : 02 avril 2025

Membres présents : Mesdames et Messieurs Céline ASTIÉ, David BARTHE, Sandra BIERNE, Caroline GLEDHILL, Christine GUIBAUD, Pascal GUIBAUD, Christine PIGNOL, Olivier ROUQUETTE, Benoît TRAGNÉ.

Membre excusé : Monsieur Michel VILLENEUVE donne pouvoir à Madame Caroline GLEDHILL

Membre absent : Monsieur Sébastien GUISON

Le quorum est atteint.

Objet de la délibération N° 2025/02-04**Subventions aux associations et autres organismes de droit privé 2025**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la demande de diverses associations qui sollicitent une subvention pour l'année 2025 afin de pouvoir financer leurs activités ou équilibrer leurs budgets de fonctionnement.

Considérant l'intérêt public local attaché à leurs activités en matière de lien social, le Conseil municipal décide d'accorder une aide financière à ces associations et de leur attribuer les subventions suivantes :

- ADMR ORBAN : 450 €
- SOCIETE DE CHASSE - AUSSAC : 200 €
- APE FLORENTIN : 200 €
- AUSSAC TENNIS CLUB : 200 €
- FNACA : 150 €
- Réserve au compte 65748 : 800 €

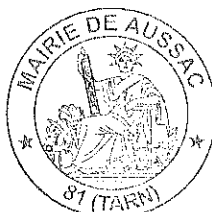
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement de ces subventions et autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : **unanimité**

DEL 2025/02-04	Élus présents	9	Élus représentés	1
Pour	10	Contre	0	Abstention
			0	0

Ont signé le maire et la secrétaire de séance,
Délibération rendue exécutoire après transmission en Préfecture,
Et publication sur le site internet de la commune.

La secrétaire de séance,
Céline ASTIÉ



Le Maire,
Benoît TRAGNÉ

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le



ID : 081-218100204-20250408-DEL20250204-DE